



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : [mairie@stclairdelatour.com](mailto:mairie@stclairdelatour.com)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2025 à 20 heures

**Nombre de conseillers en exercice : 21**

Présents : 17 (Arrivée d'Alexandre VERRECCHIA au point 2)  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19

quorum atteint

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 janvier,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation : 13 janvier 2025

Présidence : Monsieur P. BLANDIN, le Maire

**PRESENTS** : Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Kathia VENDONIS, Emmanuel EGLAINE, Maude SCHWARZ, Rémi SAUVESTRE, Gabrielle NOBLIA, Caroline COTTE, Pascal GUERIN, Alexandre VERRECCHIA (arrivée 20h07 – Point n°2), Jean-François DELDICQUE, Pascale GAUD, Chrystelle GERLAND, Alexandre MARCHAL, Claire LEFEVRE, Perrine CRETEL, Hervé SAEZ

**POUVOIRS** :

- Cécile BOUSQUET donne pouvoir à Gabrielle NOBLIA
- Alexandre MARCHAL donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD

**ABSENTS** :

Maela FREMY, Grégory LACH

**Secrétaire de séance** : Gabrielle NOBLIA

**COMMUNE DE SAINT CLAIR DE LA TOUR**  
*Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2025 à 20h*

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18.12.2024
- D.O.B. : Débat d'Orientation Budgétaire
- Budget primitif 2024 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes foncières
- Délibération par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025
- Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif
- Création d'un emploi de Gestionnaire de Patrimoine sur un poste de Technicien
- Délibération validant le Tableau des effectifs 2025
- Demande de subvention pour un soutien à la population de Mayotte
- Plan de financement TE38 - Enfouissement BT/TEL/France Telecom Chanterelles / Ecoles / Violettes
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux D.E.T.R. 2025 pour les travaux de rénovation de la cantine de l'école élémentaire
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local D.S.I.L. 2025 pour les travaux de rénovation de la cantine de l'école élémentaire
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation territoriale pour les travaux de rénovation de la cantine de l'école élémentaire
- Questions orales

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 qui a été notifié aux élus, affiché et diffusé.

Maude SCHWARZ demande une modification du Procès-Verbal sur les questions posées par Jean-François DELDICQUE, elle signale que la réponse donnée n'est pas claire et complète.

**Texte Initial :**

1 - La voie douce est bientôt terminée. Le long de l'usine DICKSON, il y a eu également des travaux d'aménagement effectués par cette entreprise avec des terre-pleins, qui sera chargé de les entretenir ?

*Réponse de Monsieur le Maire :*

Les travaux d'aménagements des terre-pleins sont à la charge de la Commune.

2 - Après l'intersection de la route de Savoie et de la route de Louages des barrières en bois ont été installées. Est-ce que ces travaux ont été commandés par la Mairie ou est-ce par les VDD ?

*Réponse de Monsieur SAUVESTRE :*

L'adjoint à l'aménagement du cadre de vie indique que la pose des barrières a été validé par le département car la zone n'est pas en agglomération avec une vitesse limitée à 50 km.

**Après discussion, Le Procès-Verbal sera corrigé comme suit :**

La voie douce est bientôt terminée. Le long de l'usine DICKSON, plusieurs questions :

- Il y a encore des travaux d'aménagement effectués par cette entreprise avec des terre-pleins, qui sera chargé de les entretenir ?
- La pose de barrières le long de route coupe la visibilité lorsque l'on arrive par la route du Louage alors que les barrières n'ont pas été autorisées sur le quartier de Bellefontaine.

*Réponse de Monsieur le Maire :* Les travaux d'aménagements des terre-pleins sont à la charge de la Commune.

*Réponse de Monsieur SAUVESTRE :* L'adjoint à l'aménagement du cadre de vie indique que la pose des barrières a été validé par le département car la zone est en agglomération avec une vitesse limitée à 50 km/h alors que le quartier de Bellefontaine est hors agglomération.

Après en avoir délibéré par 15 voix POUR et 3 Abstentions : J.F. DELDICQUE – P. CRETEL et H. SAEZ, le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

### **Présentation du D.O.B. : Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Madame Kathia VENDOIS Adjointe aux finances, présente le DOB en séance :

- Bilan des Comptes (fonctionnement et Investissement) de l'année 2024
- Les orientations budgétaires 2025 : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de fiscalité, et de subventions.
- Les engagements pluriannuels envisagés PPI 2025 : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

Le conseil municipal acte à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire tel qu'il vient d'être présenté.

### **Délibération sur la fixation 2025 des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes foncières Délibération n° 2025-01-02**

Kathia VENDOIS présente une simulation avec des propositions d'augmentation du taux de 0% à 2% des taxes, en précisant les données publiées par l'INSEE en décembre dernier, basées sur l'inflation de novembre 2024, confirment une augmentation des bases des taxes à 1,7 % est prise en compte dans la présentation.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que lors de la commission finances du 16 janvier 2025, la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été formulée.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes pour le budget 2025.

### **Délibération par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025 Délibération n° 2025-01-03**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

La commune est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un quart des crédits 2024, soit 535 635 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement pour l'année 2025, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour la somme de 535 635 €.

**Délibération concernant la suppression d'un poste de rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe**  
**Délibération n°2025-01-04**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de statuer sur la suppression d'un poste au tableau des effectifs de la Commune à la suite de l'accord du Comité Social Territorial soit :

GRADE	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en heures	POSTE SUPPRIME	Service
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35	1	Service administratif à compter du 1 <sup>er</sup> février 2025

Le Conseil Municipal valide la suppression du poste Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à plein temps dès le 1<sup>er</sup> février 2025.

**Délibération concernant la création d'un poste Adjoint Administratif**  
**Délibération n° 2025-01-05**

Actuellement, la commune compte parmi l'effectif du Service Administratif un agent contractuel en CDD à plein temps (35h) affecté au service urbanisme en vue du remplacement de l'agent titulaire partant à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2025.

Cet agent donnant satisfaction sur les missions confiées, la commune souhaite lui proposer un poste à plein temps.

GRADE	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en heures	POSTE A CREER	Service
Adjoint Administratif	C	35	1	Service administratif à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité à la création d'un poste d'Adjoint Administratif à plein temps dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Délibération sur la création d'un poste de Gestionnaire du Patrimoine sur un poste de Technicien**  
**Délibération N°2025-01-06**

La commune souhaite recruter un Gestionnaire du Patrimoine qui au sein du Service Technique Municipal, gèrera en lien direct avec les élus, notamment l'Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du Cadre de Vie, l'ensemble des actions permettant l'entretien courant, les travaux, la maintenance et la mise en conformité du patrimoine bâti et annexes de la Commune en respect et application des règles de sécurité, d'accessibilité et d'utilisation.

Le gestionnaire du Patrimoine aura la responsabilité de constituer les appels d'offres et les devis, contrôler et piloter les engagements comptables et assurer le suivi administratif de ces commandes. Il s'assurera de la bonne exécution des prestations sur site.

Ses missions seront les suivantes :

- Elaborer un plan d'actions de maintenance sur les bâtiments et des installations communales en trouvant un équilibre entre maintenance préventive et curative. Il en assurera le suivi.
- Préparer les estimations de travaux en maintenance comme en rénovation.
- Contrôler les pièces techniques de contrats (cahiers des charges, plans) ou d'autorisation d'urbanisme.
- Effectuer la mise à jour des données (plans, accessibilité, rapports de sécurité divers).
- Préparer, analyser et suivre les différents marchés de maintenance (SSI Incendie, extincteurs, ascenseurs, portails et portes automatiques...).

En collaboration avec les différents services de la collectivité il veillera au respect des règles en matière de sécurité et de la formation des agents au sein des différents ERP de la ville.

<b>GRADE</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Durée hebdomadaire du poste en heures</b>	<b>POSTE SUPPRIME</b>	<b>Service</b>
Technicien	B	35	1	Service Technique

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité à la création d'un poste de Technicien à plein temps.

**Délibération concernant la validation du tableau des effectifs 2025**  
**Délibération N°2025-01-07**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs 2025. Il est noté que le personnel communal est réparti de la façon suivante :

*Titulaires : 16 agents – CDD : 8 agents – Mise en stage : 3 agents - CDI : 3 agents  
soit un total de 30 agents.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Délibération sur une demande de subvention pour un soutien à la population de Mayotte**  
**Délibération N°2025.01.08**

Monsieur le Maire indique que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, le conseil municipal devra approuver son soutien en définissant :

Il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 €
- A la Protection civile

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce soutien à la population de Mayotte, habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération du Plan de financement TE38 – Enfouissement BT/TEL**  
**Chanterelles / Ecoles / Violettes**  
**Délibération n°2025-01-09**

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous, intitulés :

*Collectivité de ST CLAIR DE LA TOUR : Affaire n° 22-002-377*

*Enfouissement BT/TEL pour Chanterelles / Ecoles / Violettes*

Rémi SAUVESTRE, Adjoint à l'aménagement du cadre de vie explique qu'après étude, le plan de financement prévisionnel pour les travaux de distribution publique d'électricité BT/TEL est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 188 132 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 95 395 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 92 737 € (frais TE38 = 5 492 € + contribution aux investissements 87 245 €)

Après avoir entendu, cet exposé le conseil municipal prend acte à l'unanimité :

- Le montant du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - Prix de revient prévisionnel : 188 132 €
  - Financements externes : 95 395 €
  - Participation prévisionnelle : 92 737 €

- Prend acte que la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération est de 87 245 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

<b>Délibération du Plan de financement TE38 – FRANCE TELECOM Chanterelles / Ecoles / Violettes Délibération n°2025-01-10</b>
--

Pour donner suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous, intitulés :

*Collectivité de ST CLAIR DE LA TOUR : Affaire n° 22-002-377*

*Enfouissement BT/TEL pour Chanterelles / Ecoles / Violettes*

Toujours sur la même opération, Rémi SAUVESTRE, explique qu'après étude, le plan de financement prévisionnel pour les travaux de France TELECOM est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 190 183 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 20 672 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 169 511 €  
(frais TE38 = 7 930 € + contribution aux investissements 161 581 €)

Après avoir entendu, cet exposé le conseil municipal prend acte à l'unanimité :

- Le montant du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - Prix de revient prévisionnel : 190 183 €
  - Financements externes : 20 672€
  - Participation prévisionnelle : 169 511 €
- Prend acte que la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération est de 161 581 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CANTINE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Maude SCHWARZ, Adjointe à la Scolarité indique que des travaux de rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire sont à réaliser. Ce bâtiment datant de 1990 n'a jamais été rénové et possède des mètres carrés mal ou non utilisés.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- Permettre l'augmentation de l'accueil dans la nouvelle salle de restauration scolaire jusqu'à 150 enfants de 6 à 11 ans dans un bâtiment aux normes actuelles (techniques, environnementales, accessibilité, ...) en améliorant le confort des usagers ;
- Avoir une zone de sanitaires accessible dans le bâtiment (WC PMR, Lavage des mains...)
- Améliorer les conditions de travail du personnel (création de vestiaire non mixte, augmentation de la surface de la plonge...)
- Améliorer l'acoustique de l'espace de restauration

- Améliorer la performance énergétique d'au moins 60% avec une prise en compte du confort d'été et de la qualité de l'air intérieur.

Le bilan financier de cette opération est le suivant :

	Montant H.T.		
Etudes	60 021,12 €	CAF	125 298,00 €
Travaux	358 264,27 €	DETR	71 652,85 €
Aménagement	49 350,51 €	DSIL	87 591,80 €
TOTAL	467 635,90 €	Dotation Territoriale	89 566,07 €
		Reste à charge commune	93 527,18 €
			467 635,90 €

Une demande de subvention auprès de la CAF concernant ce projet (études, travaux et aménagement) a déjà été prise au conseil municipal de juillet 2024 pour un montant de 125 298.00 €.

Suite à la validation des études APD par la Commission mixte "Scolaire Jeunesse et Citoyenneté" et "Aménagement du Cadre de Vie" du 20 janvier 2025, il a été décidé de prendre les autres demandes de subvention utiles.

Jean-François DELDICQUE, demande pourquoi le montant de l'opération présenté n'est pas le même que celui acté en commission

Maude SCHWARZ rappelle que la commission acte le montant des études transmises par la Maitrise d'œuvre dans le cadre de la validation de l'avant-projet détaillé. La délibération proposée porte sur les demandes de subventions qui intégreront également une part d'aménagement et une partie des études.

**Demande de subvention dans le cadre des travaux de rénovation de la cantine de l'école élémentaire au titre Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux D.E.T.R. 2025**  
**Délibération N°2025.01.11**

Dans les axes des catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2025 figure en Axe 2 -scolaire socioculturel

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 pour les travaux d'investissement concernant la rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire sur un montant total de 358 264.27 € H.T.

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de **71 652.85 € H.T.**

Le conseil Municipal, après avoir à délibéré à l'unanimité autorise le Maire à solliciter et à percevoir une subvention au titre de la DETR 2025 pour les travaux d'investissement concernant la rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire pour un montant 71 652.85 €.

**Demande de subvention dans le cadre des travaux de rénovation de la cantine de l'école élémentaire au titre de la DSIL 2025**  
**Délibération N°2025.01.12**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2025 pour les travaux concernant la rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire sur un montant total de 358 264.27 € H.T.

Le montant demandé est de 24.44 % soit une subvention de **87 591.80 € H.T.**

Le conseil Municipal, après avoir à délibéré à l'unanimité autorise le Maire à solliciter et à percevoir une subvention au titre de la DSIL 2025 pour les travaux concernant la rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire pour un montant 87 591.80 €.

**Demande de subvention dans le cadre des travaux de rénovation de la cantine de l'école élémentaire au titre la Dotation territoriale**  
**Délibération N°2025.01.13**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation territoriale pour les travaux concernant la rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire sur un montant total de 358 264.27 € H.T.

Le montant demandé est de 25 % soit une subvention de **89 566.07 € H.T.**

Le conseil Municipal, après avoir à délibéré à l'unanimité autorise le Maire à solliciter et à percevoir une subvention au titre de la Dotation Territoriale pour les travaux concernant la rénovation de la cantine scolaire de l'école élémentaire pour un montant 89 566.07 €.

**Questions orales**

Chrystelle GERLAND indique que la diffusion du Grand Canal est en cours de distribution et qu'il reste l'attribution d'un circuit celui du quartier de « Combecot ».

Jacqueline GUICHARD rappelle plusieurs dates concernant les manifestations dans la commune :

- Le concert de Pierre LEMARCHAL le samedi 25 janvier 2025 à 20h à la salle polyvalente organisé par le CCAS et la commission culture au profit de l'association Grégory LEMARCHAL dans le cadre de la journée du don d'organes.
- Le comité de jumelage Saint Clair – Saint Didier propose le samedi 1er février, à 19h, à la salle des fêtes : un repas dansant "à l'Italienne" spectacle et animation musicale assurés par Domenico Battaglia et Giacomo Anastasi
- La commission culturelle en partenariat avec le SOU DES ÉCOLES organise le carnaval le dimanche 16 février 2025  
Au programme : Rendez-vous devant la Mairie à 14h : Défilé déguisé, spectacle, embrasement de Monsieur Carnaval, concours du plus beau costume, goûter offert aux enfants. A 16h, après la déambulation, spectacle intergénérationnel de la Troupe Evidanse à la Salle polyvalente.

Elle informe également que dans le cadre du CCAS le lancement du « Pass' Jeunesse » et du « Pass'séniors » Saint Clairois a été lancé pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des actions intergénérationnelles, il est désormais possible que les retraités viennent partager un repas à la cantine de l'école élémentaire, en compagnie des enfants une fois par mois. La première rencontre s'est déroulée lundi 20 janvier 2025 avec la venue d'un couple qui a participé avec enthousiasme pour la plus grande satisfaction des enfants et du personnel communal de la cantine.

Monsieur informe que la 4<sup>ème</sup> édition des Estivales du Dauphiné aura lieu **le 17 mai 2025** sur Saint Clair de la Tour. L'estival du Dauphiné (appelé aussi l'EDD) a pour objectif de valoriser la richesse des initiatives et des acteurs qui œuvrent en faveur de la transition sur notre territoire.

Les visiteurs pourront découvrir une multitude de solutions inspirantes et positives pour rendre leur quotidien éco-responsable. L'estival témoigne que transformer ses habitudes peut se faire pas à pas et à son rythme. Cet événement se veut convivial et festif à destination des petits et des grands.

**Fin de séance à 21h20**

Le Maire

La secrétaire de séance

**Patrick BLANDIN**

**Gabrielle NOBLIA**



